

Colloque du
Département d'informatique et de recherche opérationnelle

Sébastien Gambs

Université de Rennes 1 – Inria

Implémenter le droit à l'oubli

Résumé :

Le droit à l'oubli, qui permet à un individu d'effacer a posteriori les traces numériques de ses actions ou certaines de ses données personnelles, est actuellement un des plus grands défis techniques de la société de l'information. En effet, bien que ce concept soit actuellement mis en avant dans le projet de règlement européen sur la protection des données personnelles, son implémentation pratique reste un problème complexe dans notre monde numérique où n'importe quelle information peut être facilement copiée et diffusée au quatre coin du web en quelques secondes. Bien qu'il semble impossible d'apporter une solution absolue et générique à ce problème, on peut néanmoins concevoir des implémentations partielles pouvant sous certaines hypothèses fournir à un individu un certain niveau de garantie sur la suppression de données dont il est à l'origine ou le concernant. Dans cette présentation, je ferai un tour d'horizon des approches possibles à l'implémentation du droit à l'oubli telles que la publication éphémère, l'utilisation d'un matériel de confiance, les politiques adhésives ou encore le partage de secret.



Le jeudi 3 octobre 2013, 15h30, pavillon André-Aisenstadt, salle 3195
Information : Gilles Brassard, brassard@iro.umontreal.ca